

A Blois, le 21 juillet 2017

COMPTE-RENDU DES CTL DES 6 ET 13 JUILLET 2017

Les 6 et 13 juillet 2017 se sont tenus deux CTL dont l'ordre du jour était, pour le premier : la réorganisation des missions domaniales et de la politique immobilière de l'Etat ; le transfert de la commission ID-TCA à Orléans ; mise en place de la cellule de soutien à distance (points pour information) ; questions diverses. Pour le second : l'Aménagement des Structures et du Réseau pour 2018 (suppression de la trésorerie de Montoire) ; transfert de l'activité de quatre EHPAD vers la Paierie départementale ; transfert de la gestion comptable et budgétaire des communes de Muides, Moisy et Ouzouer-le-Doyen (points pour avis).

La réorganisation des missions domaniales et de la politique immobilière de l'Etat : initialement prévu juste pour information, ce point a été porté pour avis à notre demande dans la mesure où il s'agit d'un transfert de mission avec des conséquences en termes d'emplois.

France Domaines est fondu au sein d'une Direction Immobilière de l'Etat (DIE), à vocation interministérielle. Cette DIE sera composée au 1/9/2017 de 59 pôles d'évaluation domaniale (PED), avec au passage plus d'une centaine de postes d'évaluateurs supprimés, et 11 pôles de gestion domaniale (PGD). Le département de Loir-et-Cher sera rattaché au PED de Chartres, qui regroupera Eure-et-Loir et Loir-et-Cher, et au PGD d'Orléans. Les deux postes A d'évaluateurs de Loir-et-Cher sont transférés à Chartres, une dérogation permet cependant à M. Arnaud d'être détaché sur Blois au sein du PED 28 jusqu'à son départ en retraite. Un protocole est en cours d'élaboration avec le PED 28. L'autre cadre A reste affectée à Blois en tant qu'ALD. Il ne reste plus localement qu'un service local du domaine (SLD) constitué d'un cadre A et un cadre B. Leur rôle sera en particulier de traiter les dossiers de gestion domaniale qui ne seront pas confiés au PGD d'Orléans et de constituer un interlocuteur local au préfet de département.

Nous avons voté CONTRE, comme toutes les O.S., car nous avons jusqu'ici une structure départementale qui fonctionnait bien et qui va se trouver éclatée entre un pôle d'évaluation domaniale à Chartres, un pôle de gestion domaniale à Orléans et une petite équipe locale à Blois dont la pérennité n'est assurée qu'à court terme. Très peu d'évaluateurs ayant accepté de suivre la mission, les PED vont se retrouver avec 75% d'agents à former ! Globalement, la technicité des évaluateurs va être en grande partie perdue et cette mission va s'éloigner du terrain et du tissu immobilier par des évaluations à distance. La concentration des missions au détriment de leur efficacité s'accélère.

Ce point a été revoté lors du CTL du 13 juillet avec toujours le même vote unanimement contre.

Le transfert de la commission ID-TCA à Orléans : après la mission juridictionnelle en septembre 2016, une nouvelle mission exercée jusqu'ici par la direction de Loir-et-Cher va être regroupée à Orléans (siège du tribunal administratif pour la région Centre à l'exception de l'Indre) à compter du 1/9/2017 : celle de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires. La DDFIP 41 ira siéger à tour de rôle avec les trois autres directions concernées de la région, au côté du représentant de la DRFIP 45, de ce fait trois fois par an.

Mise en place de la cellule de soutien à distance : créée au 1/9/2017, cette cellule, dans un premier temps composée d'un cadre A et d'une apprentie, qui est appelée à aider les postes comptables dans les domaines du SPL et du recouvrement de l'impôt, est une nouvelle étape dans la dématérialisation. Nous y voyons plutôt, outre un moyen de recaser les trésoriers dont le poste comptable a été supprimé, la justification de futures suppressions de trésoreries rurales. Cette cellule de renfort rendra des services dématérialisés à des trésoreries en difficulté du fait du manque de personnel, mais elle justifiera et accélérera la disparition des postes SPL ruraux. La prise en charge des titres et leur recouvrement, le visa et le paiement des mandats sont des tâches qu'il faut garder dans les postes avec un volume d'emplois suffisant. Dans le cas contraire, le poste ne sera plus qu'une coquille vide destinée à être absorbée ou supprimée à plus ou moins court terme.

Aménagement des Structures et du Réseau pour 2018 : après avoir été annoncée en « questions diverses » lors du CTL du 6 juillet, le CTL devait statuer dès le 13 sur la **suppression de la trésorerie de Montoire** au 1/1/2018 et le transfert de ses agents et missions vers la trésorerie de Vendôme pour le SPL et le

SIP de Vendôme pour le recouvrement de l'impôt. Le ministre des Comptes Publics devrait la signer vers le 15 août. L'annonce avait été faite on ne peut plus tardivement, le mercredi 5 juillet, au maire mis devant le fait accompli, et aux agents concernés, officiellement en raison de la période électorale. Les raisons officielles sont, comme cela devient une habitude, une « forte baisse de la charge de travail » liée à la dématérialisation des échanges, au transfert de la mission hospitalière sur Vendôme au 1/1/2016, à la fusion de la communauté de communes avec la communauté d'agglomération de Vendôme au 1/1/2017, ou encore à la supposée faiblesse de l'accueil physique (en moyenne 21 personnes par matinée). Il y eut certes des transferts de charges, mais elles furent accompagnées de suppressions d'emplois : trois sur les dernières années, auquel s'ajoute le non-remplacement d'une mutation au 1/9/2017, à cette date la trésorerie sera donc passée de 8 à 4 agents, chef de poste compris, et pour eux, la charge de travail reste conséquente. Cette baisse de charges et d'emplois orchestrée par l'administration crée ainsi une « fragilité » qui justifie in fine sa suppression pure et simple. Quant à la fréquentation estimée, bien qu'elle soit déjà importante par matinée, elle ne donne qu'une vision tronquée de la réalité : pendant les périodes de charge (campagne IR, périodes d'avis IR, TF, TH), la fréquentation est telle que les agents oublient de comptabiliser de nombreux usagers, sans se douter que cela jouera contre eux... M. Le Buhan entend négocier avec le maire la tenue d'une permanence, mais, de nature provisoire, elle ne remplacera pas auprès des collectivités et des usagers un service public pérenne de proximité, et les conditions de travail de l'agent concerné ne seront pas satisfaisantes tout en grevant le budget de la commune qui devra aménager et équiper un local... La trésorerie de Vendôme, qui a déjà une pénurie d'effectifs, va devoir absorber une charge de travail supplémentaire avec un effectif déficitaire. Le CHS-CT devant donner son avis sur le transfert est annoncé pour le 5 septembre. Nous avons évidemment voté CONTRE, comme toutes les O.S.

Transfert de l'activité de quatre EHPAD vers la Paierie départementale : à l'image de la mission hospitalière qui avait quitté les trésoreries de Selles, Saint-Aignan, Montrichard et Montoire au 1/1/2016, la Direction annonce le transfert de la gestion budgétaire et comptable de quatre EHPAD de petites trésoreries (deux de Bracieux, un de Contres et un de Montoire) vers la paierie départementale à compter du 1/1/2018, qu'elle justifie par le manque de personnels et la nécessité d'un service « spécialisé ». Le transfert se fera sans renfort de personnel « *compte tenu de la charge représentée* ». L'expérience montre que laisser partir des missions sous prétexte d'une « pénurie de personnel » n'augure vraiment rien de bon pour l'avenir proche des trésoreries concernées, dont la disparition sera justifiée par ces charges qu'on leur enlève au nom de « l'efficacité ». D'autres EHPAD seront appelées à suivre progressivement le mouvement. Nous avons voté CONTRE, comme la CFDT. FO et CFTC se sont abstenues.

Transfert des communes de Muides et de Moisy et Ouzouer-le-Doyen : du fait du récent redécoupage des communautés de communes, il est proposé, à la demande des maires concernés, de transférer au 1/1/2018 tout d'abord les deux communes de Moisy et Ouzouer-le-Doyen de la trésorerie de Mer vers celle de Morée comme toutes celles de la cté de communes Perche & Haut-Vendômois, ainsi que la commune de Muides de la trésorerie de Bracieux vers celle de Mer (cté de communes Beauce-Val de Loire). Comme il n'y a pas d'enjeu en termes d'emplois, nous nous sommes ABSTENUS.